



BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT (STAV)

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait après une seconde générale et technologique (ou après une seconde professionnelle avec un très bon dossier scolaire).

Les élèves scolarisés en seconde dans un autre lycée doivent passer par une procédure d'affectation informatisée (via l'Inspection Académique). L'établissement d'origine instruit le dossier.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le bac technologique STAV est organisé en modules :

→ 5 modules d'enseignements communs,

4 modules d'enseignements de spécialité dont 1 module technologique permettant un enseignement spécifique décliné en 5 domaines : aménagement, production, agroéquipement, service, transformation.

Parmi les 5, le lycée en propose trois :

- Aménagement
- Production
- Transformation (si effectif suffisant)

→ Stage individuel : 5 semaines dont 3 prises sur la scolarité

→ Stage collectif : 3 semaines encadrées par l'équipe pédagogique permettant d'approfondir les enseignements modulaires

→ Des enseignements optionnels (2 maximum au choix)

parmi pratique physique et sportive (rugby, aérobic), pratique sociale et culturelle (théâtre, image et cinéma), hippologie/équitation

→ L'élève pourra suivre une section européenne en anglais avec DNL (Diplôme Non Linguistique) en matière technique.



Quel métier après le Bac techno STAV ? 3 grands domaines professionnels sont ouverts après une poursuite d'études :

- L'agriculture : production, vente, conseil...
- L'environnement : paysager, forêt, protection de la nature...
- L'agroalimentaire et les biotechnologies (la transformation alimentaire, les analyses de laboratoire...)

RÉPARTITION HORAIRE HEBDOMADAIRE

MODULES	ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRES
C1	Français (en 1 ^{re})	3,5h
C2	Langue vivante A et Langue vivante B	3,5h
C3	Éducation physique et sportive	2h
C4	Mathématiques Informatique-multimédia	3h 0,5h
C5	Éducation socio-culturelle Philosophie (terminale) Histoire-géographie Enseignement moral et civique	1h 2h 1,5h 0,5h



Poursuite d'études : environ 80 à 90 % poursuivent en BTS dans 8 à 10 BTSA différents en formation scolaire ou par apprentissage, notamment bien sûr en BTSA dans les domaines agricoles.

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT (STAV)

MODULES	ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	HORAIRES
S1 - Gestion des ressources et de l'alimentation	- Biologie-écologie - STA (Sciences et Techniques Agronomiques) - Physique-chimie - STE (Sciences et Technologies des Équipements)	6,45h
S2 - Territoires et sociétés	- SESG (Sciences Économiques, Sociales et de Gestion) - ESC (Éducation Socioculturelle)	2,5h
S3 - Technologie en 1 ^{re}	- Sciences et techniques du domaine technologique - SESG (Sciences Économiques, Sociales et de Gestion)	3h
S4 - Territoires et technologie en terminale		4,5h
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS		HORAIRES
Éducation Physique et Sportive		3h
Pratiques Sociales et Culturelles		3h
Hippologie/équitation		3h
AUTRES		HORAIRES
	Pluridisciplinarité (sur le cycle)	2,5h
	Heure de vie de classe	10h/an
	Accompagnement (dont accompagnement à l'orientation)	62h/an

Réussite à l'examen :
95,4 % de réussite au Bac en 2019.
En 2018 par exemple,
100 % de réussite au lycée
(90 % au niveau national).



Un accompagnement personnalisé existe depuis plus de 5 ans, il permet :

- d'abord une formation aux méthodes d'apprentissage de base (organisation de son travail, comment apprendre, la prise de notes, s'exprimer à l'oral...)
- un soutien et un approfondissement disciplinaire (matières d'examen)
- enfin une aide à l'orientation et à la construction du parcours personnel et professionnel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Il sera composé de 5 épreuves ponctuelles terminales (EPT), du contrôle en cours de formation (CCF) et du contrôle continu en 1^{re} et terminale.
- Les épreuves ponctuelles de terminale représentent 60 % de la note finale de l'examen, le CCF représente 30 % et le contrôle continu (bulletin) représente 10 %.
- Les épreuves anticipées de français orale et écrite ont lieu à la fin de la 1^{re}.

DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ÉTUDES

- Il prépare à la poursuite d'études en cycle supérieur court, notamment à l'ensemble des BTS A :
 - Productions (ACSE, Productions Animales, Productions Végétales...),
 - Aménagements paysagers,
 - Gestion et maîtrise de l'eau,
 - Gestion et protection de la nature,
 - Gestion forestière...
- Il permet aussi la préparation des DUT et d'envisager des études supérieures longues,
- Il donne la capacité professionnelle agricole.

Pour un élève autonome et responsable : le lycée donne les moyens, par des intervenants extérieurs, de réfléchir et d'agir sur son comportement personnel et son attitude en groupe.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

LEGTA de BESANÇON
2, rue des Chanets
25410 Dannemarie-sur-Crète
Tél. : 03 81 58 61 41 - Fax : 03 81 58 61 83
E-mail : legta.besancon@educagri.fr
Site : granville.educagri.fr

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

l'Europe
s'engage
Bourgogne-Franche-Comté
avec le Fonds Européen
de Développement Régional

LE DÉPARTEMENT
DE LA
CÔTE D'OR
LE DÉPARTEMENT
DE LA
SAÛNE-ET-LOIRE
LE DÉPARTEMENT
DE L'YONNE

L'AVENTURE
DU VIVANT
LES METIERS GRANVILLE METIERS

ENGAGEMENT
DE SERVICE
FORMATION
AGRI PROFESSIONNELLE
REPS 132
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

Centre de
formation
Chateaufarine
Lycée
Granvelle
EPLEA Besançon

